

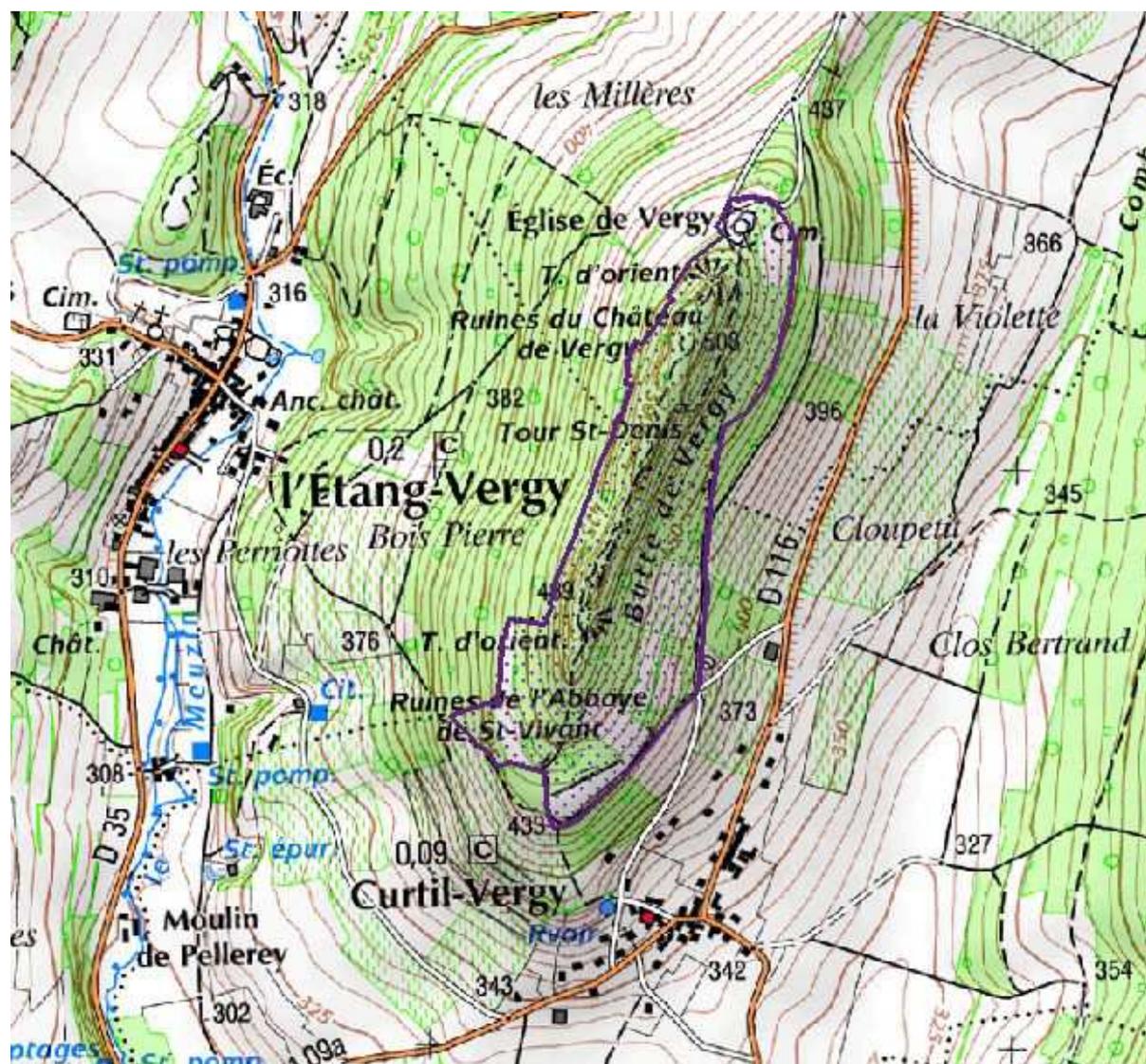
COTE D'OR / SITE INSCRIT n°33

BUTTE DE VERGY

Communes : Curtil-Vergy, L'Etang-Vergy, Reuille-Vergy

Localisation géographique : environ 10 km au nord-ouest de Nuits-Saint-Georges

Date de l'inscription : 7 octobre 1943



FICHE D'IDENTITE DU SITE

Intitulé de l'arrêté d'inscription :

L'ensemble constitué sur le territoire des communes de Curtil-Vergy, L'Etang-Vergy et Reuille-Vergy par la Butte de Vergy et les ruines de l'Abbaye de Saint-Vivant

Modalités de l'inscription :

Arrêté du Ministre de l'Education nationale, vu l'arrêté du 27 août 1943

Statut de propriété au moment de l'inscription :

Propriété publique et privée

Superficie :

25 ha

Qualification du site :

Site naturel et historique

Caractéristiques intrinsèques : butte, ruines, panorama, église

Intérêt patrimonial au titre de la loi du 2 mai 1930:

Site d'intérêt pittoresque, paysager et historique régional

Autres protections (site classé, MH, abords MH, ZPPAUP, secteur sauvegardé):

- **Ultérieures**
 - Inscription à l'inventaire des monuments historiques de l'église le 24 janvier 1947
 - Inscription à l'inventaire des monuments historiques des vestiges de l'abbaye Saint Vivant le 10 mars 1992

Inventaire général du patrimoine culturel (base Mérimée)

1 fiche (église)

Inventaires, protection et gestion au titre des milieux naturels

• **Inventaire ZNIEFF**

ZNIEFF type 2 « Côte et arrière-côte de Dijon »

• **Réseau Natura 2000 :**

La totalité du site inscrit est incluse dans la zone Natura 2000 ZPS FR2612001 « Arrière Côte de Dijon et de Beaune »

CARACTERISTIQUES DU SITE

Le site inscrit porte sur le sommet de la butte de Vergy et la partie haute de ses versants.



Du fait de ses qualités défensives naturelles, cette butte calcaire aux versants rocheux escarpés, longue d'environ cinq cent mètres, a accueilli un castrum mentionné en 674, puis au 11^{ème} siècle, une importante forteresse entourée de remparts renforcés par une dizaine de tours qui a appartenu au Duc de Bourgogne. La forteresse a été démolie en 1610 sur ordre d'Henri IV.



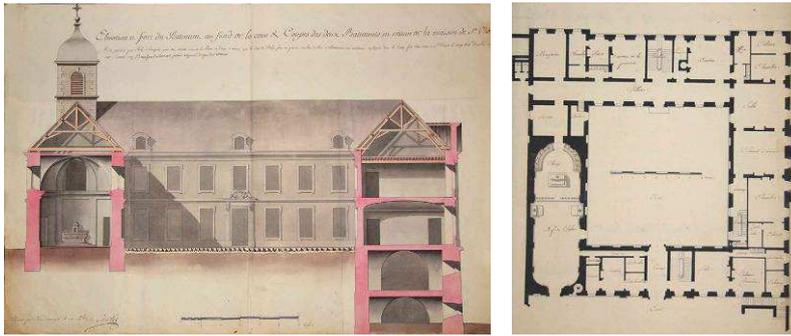
Le sommet du site est aujourd'hui entièrement boisé. Au nord du site se dresse, isolée, l'ancienne église castrale entourée de son cimetière. Près de l'église subsiste quelques vestiges du bourg castral dont un ancien puits.



Un sentier de crête permet de parcourir le site et de découvrir quelques vestiges de la forteresse.



A l'extrémité sud de la butte se tenait l'abbaye de Saint Vivant, fondée au 9^{ème} siècle et rattachée à Cluny au 11^{ème} siècle. Reconstitué en 1772 selon les plans de l'architecte Jean-Antoine Caristie, le monastère a été détruit en 1796.



Il subsiste des vestiges importants de l'abbaye dont l'histoire est liée à celle du Grand Cru « Romanée-Saint-Vivant » de la Côte de Nuits qui appartient aux moines clunisiens de l'abbaye. Ces vestiges ont été protégés au titre des monuments historiques en 1992 et font l'objet de travaux de sauvetage et de consolidation.



SON ENVIRONNEMENT

Les vignobles des Hautes Côtes qui entourent la butte montent à l'assaut de ses versants. Trois petits villages viticoles anciens sont implantés au pied du site : Reulle-Vergy l'Etang-Vergy et Curtil-Vergy.



SON EVOLUTION

Utilisation et fréquentation du site

La butte de Vergy est un site touristique naturel et historique reconnu de la région des Hautes-Côtes. Le sentier qui parcourt le site fait partie du chemin de grande randonnée GR7.

Une petite aire rustique de pique-nique a été aménagée dans un secteur boisé à proximité de l'église et deux tables d'orientation ont été installées au nord et au sud de la butte à deux endroits où la vue est particulièrement remarquable.



Etat du site

Le sentier chemine au milieu d'une végétation spontanée très patrimoniale, caractéristique des sols calcaires de la région et offre quelques très beaux points de vue sur les paysages qui l'entourent. Les petits aménagements liés à la fréquentation touristique sont discrets et bien intégrés.



Les vestiges de l'abbaye de Saint-Vivant ont été achetés en 1996 par le groupement foncier agricole de la Romanée-Saint-Vivant. Trois ans plus tard a été créée l'association Abbaye de Saint-Vivant avec pour objectif de sauvegarder les vestiges de ce monastère qui reste l'un des derniers édifices témoins du grand passé viticole de la Bourgogne. La grande cave voûtée située au rez-de-chaussée de l'aile orientale du monastère a été restaurée. Les travaux portent actuellement sur les murs de soutènement de la terrasse sud et les maçonneries de l'église. Le projet prévoit de créer un vaste périmètre de promenade à l'intérieur duquel un parcours, jalonné de panneaux de lecture, inviteront le visiteur à découvrir cet endroit chargé d'histoire

EVALUATION REGLEMENTAIRE

Depuis l'inscription au titre des sites, l'église et les vestiges de l'abbaye de Saint-Vivant ont été protégés au titre des monuments historiques et, de ce fait, l'ensemble du site est couvert par les périmètre de protection des abords de ces monuments qui s'étendent également sur le bas des versants de la butte et sur le village de Curtil-Vergy.

RECOMMANDATIONS DE GESTION

- **Couvert végétal** : maintien de la végétation naturelle inféodée aux sols calcaires,
- **Sentier de découverte** : maintien du sentier dans ses caractéristiques actuelles : emprise étroite, sol naturel.
- **Vestiges de l'abbaye de Saint-Vivant** : les travaux de restauration et les aménagements de mise en valeur prévus (promenade, panneaux) devront respecter l'esprit naturel et « sauvage » du site.
- **Abords du site inscrit** : préserver la qualité des paysages ouverts de vignes et de prairies qui s'étendent sur les flancs de la butte et constituent l'écrin du site inscrit en y interdisant toute construction y compris agricole, veiller à l'intégration des éventuelles extensions bâties des trois villages situés au pied du site (localisation, qualité architecturale).